DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 28 Avril 2014

Objet:

L'an deux mille quatorze et le vingt huit Avril à 17h30

Budget Primitif 2014 Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la

présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

N° 1404/05

MM. THAON, FRERE, BLANCHI, VICTOR, MASSEGLIA, BERTIN, MMES FERRIERI, SANTONI, LAURENT, ROUANET, EL-HEFNAOUI, ISNART, BRUNN-ROSSO, PENIELLO

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2014.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, chapitre par chapitre, le Comité constatant son bon équilibre, décide **à l'unanimité** de voter le budget primitif 2014 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES:	Fonctionnement	1 987 000 € 57 000 €
	Total	2 044 000 €
RECETTES:	Fonctionnement Investissement	1 987 000 € 57 000 €
	Total	2 044 000 E

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre,

> Le Président, Jean THAON